



**CSE
SNCF
HOLDING**



novembre décembre 2023 | **LES BRÈVES** **CSE**

#1 CSE de novembre

Consultation sur la nomination du médecin du travail au cabinet médical de Tours : une embauche pour deux départs !

À la suite du départ en retraite du Dr RICHARD, médecin du travail aux cabinets médicaux de Tours/Vierzon/Châteauroux, en août 2023 et du Dr CATTIAU, médecin du travail au cabinet médical de Tours, en octobre 2023, la Direction des Services médicaux a retenu la candidature du Dr Nathalie DE FONT-REAULX.

À cette occasion, une réorganisation des portefeuilles agents a été effectuée entre les différents médecins du travail de la région, le **Dr DE FONT-REAULX**, le **Dr ROBERT** et le **Dr GRIMALDI CLERC**.

Le **Dr Nathalie DE FONT-REAULX** est embauché en CDI à temps complet. Elle a démarré son activité le 9 octobre et assure le suivi de 2 027 agents, dont 114 relevant du CSE SNCF au cabinet médical régional de Tours. Deux infirmières collaborent avec le **Dr DE FONT-REAULX** pour le suivi en santé au travail.

Le **Dr GRIMALDI** assure le suivi en santé au travail de 1 674 agents pour un contrat de

travail à 91,4 % sur deux sites (EIMM/SPDC et Tours).



Le **Dr ROBERT** assure le suivi en santé au travail de 1 572 agents pour un contrat de travail à 80 % sur trois sites (Vierzon/Châteauroux et Tours).



■ Campus Acrobates
(Bât. Cap Lendit) 1-7, place aux Étoiles
93212 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX

Les élus UNSA-Ferroviaire ont voté favorablement pour cette nomination. La répartition des effectifs entre chaque médecin du travail reste cohérente avec les préconisations de l'agrément, bien qu'au passage un poste de médecin du travail ait été supprimé (une embauche pour deux départs à la retraite !).



Les élus UNSA-Ferroviaire ont questionné la direction sur les potentielles difficultés d'exercice sur trois sites, compte tenu des contraintes de distance. La DSM a assuré que cette nouvelle répartition n'a pas posé de problème au Dr Robert.



«Forfait Jours pour les DPX APF»

Le projet de mise en place du forfait jours (FJ) pour les postes de dirigeants de proximité classe 5 au sein d'Optim'Services Paie & Prestations administratives est soumis à l'instance CSE.

Les représentants de l'entreprise déclarent que c'est une demande des managers concernés qui estiment que c'est un signe de reconnaissance attendu par les DPX en place.

L'UNSA-Ferroviaire, signataire de l'accord « Forfait Jours », n'est évidemment pas opposée à la mise en place de celui-ci pour les salariés éligibles pour peu que cela soit fait dans le respect de cet accord et celui du salarié, et qu'il lui apporte notamment, comme prévu, une autonomie et une charge de travail adaptée.

Vos élus UNSA-Ferroviaire rappellent que la mise en place d'une convention individuelle de forfait en jours reste une adhésion volontaire des parties.

Malgré notre rappel à la réglementation, la direction déclare ne vouloir appliquer que le forfait à 210 jours travaillés pour les régimes A et horaires individualisés.

Et c'est sur ce dernier point que naît le désaccord avec les représentants du personnel UNSA-Ferroviaire.



Les représentants UNSA-Ferroviaire sont favorables à l'ouverture de cette possibilité au personnel classe 5, dont les AML (animateurs métier locaux), mais dans le respect strict des mesures prévues dans « l'accord collectif relatif à la mise en place du forfait en jours ».

Les salariés classe 5 qui opteraient pour une convention de forfait en jours doivent donc, conformément à l'accord, être soumis au forfait en jours de 205 jours travaillés et percevoir la prime forfait jours prévue.



■ Campus Acrobates
(Bât. Cap Lendit) 1-7, place aux Étoiles
93212 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX



— **La direction reste bloquée** sur sa position et déclare que cette ouverture au forfait en jours restera strictement conditionnée aux éléments présentés en séance, soit :

- 210 jours sans indemnité et donc refus de 205 jours ;
- Dispositif non ouvert aux AML, car ce poste ne correspond pas aux critères retenus.

Elle confirme également que si un salarié ne souhaite pas adhérer à cette convention, il n'y est pas obligé et ne s'exposera à aucunes « repréailles » sur son déroulement de carrière. Chaque personne fait le choix d'adhérer ou pas. C'est le poste qui devient éligible au FJ.

La direction s'entêtant à vouloir appliquer une convention individuelle de FJ à 205 jours, donc non conforme à l'accord signé, vos élus s'abstiennent lors du vote.

Pour vos représentants UNSA-Ferroviaire, la réglementation du personnel et les accords signés doivent être respectés.



#2 CSE de décembre

Introduction

Lors de sa déclaration liminaire, l'UNSA-Ferroviaire est intervenue très fortement concernant le droit d'alerte (DA) qui a été déposé pour atteintes aux personnes le dimanche 10 décembre 2023.



Ce DA fait suite à une EVRPS (évaluation des risques psychosociaux) avec des agents en souffrance sur le site de Montpellier.

Les deux membres de la CSCST Sûreté ont dû procéder à la suspension d'une EVRPS, le 7 décembre, à la suite de cette situation de mal-être au travail.

Lors du CSE, les élus UNSA-Ferroviaire ont donc interpellé la direction avec force pour exiger la mise en place urgente du plan d'action qui devait avoir lieu après l'expertise demandée par l'UNSA-Ferroviaire, le 12 avril 2023, en CSE.

La direction s'est engagée à présenter le plan d'action début janvier 2024 en CSST, afin de le mettre en place le plus rapidement possible.

Les élus UNSA-Ferroviaire suivront avec attention ce dossier afin que l'entreprise respecte ses engagements et ils se tiennent aux côtés des collègues SUGE de Montpellier pour les accompagner et les soutenir.



■ **Campus Acrobates**
(Bât. Cap Lendit) 1-7, place aux Étoiles
93212 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX

Consultation sur la nomination

d'un médecin du travail au cabinet médical de Chalindrey

Le **Dr PANOUILLOT EKOFO**, actuellement médecin du travail à temps complet sur deux sites, Dijon gare et Chalindrey, exercera son activité aux cabinets médicaux de Dijon Gare et de Saulon à partir du 2 janvier 2024.

De ce fait, une nouvelle organisation du suivi en santé au travail des agents au cabinet médical de Chalindrey a été étudiée par la DSM.

La candidature du **Dr Isabelle PUECH** a été retenue. Elle exercera son activité à temps partiel (20 %) au cabinet médical de Chalindrey et assurera le suivi de 422 agents, dont 1 agent relevant du périmètre

du CSE SNCF, en collaboration avec une infirmière présente à 80 % sur le cabinet médical.

Les élus UNSA-Ferroviaire ont demandé à la Direction de présenter des dossiers plus étayés lorsqu'il s'agit de réorganisations globales sur une région et non pas des dossiers morcelés afin d'avoir une vision plus large. Sur la région Bourgogne-Franche-Comté, des réorganisations du suivi des agents ont été effectuées à la suite de la fermeture du cabinet médical des Laumes.



Les élus UNSA-Ferroviaire ont questionné la direction :

- Sur les jours d'ouverture du cabinet médical de Chalindrey : le médical est ouvert 4 jours sur 5 ;
- Sur les jours de vacation prévus du Dr PUECH : le Dr PUECH sera présente les mercredis et jeudis ;
- Sur l'existence d'une activité en médecine de soins : il n'y a pas de médecine de soins sur le cabinet médical de Chalindrey.

Les élus UNSA-Ferroviaire regrettent l'absence d'une offre de soins au sein du cabinet médical de Chalindrey.

Les élus UNSA-Ferroviaire ont voté favorablement pour cette nomination, les préconisations demandées par la DREETS quant aux effectifs alloués étant respectées.



Consultation du projet sur le changement

de l'organisation du travail des agents SUGE du site de Marseille



Lors du CSE du 12 décembre, les élus ont été consultés sur le projet de changement de l'organisation du travail des agents SUGE du site de Marseille.

À la demande de Gares et Connexions, les équipes de la Sûreté ferroviaire devront assurer la sécurisation de la gare de Marseille Saint-Charles de son ouverture à sa fermeture (à savoir de 4h00 à 1h00).

Afin de satisfaire cette demande, l'organisation du travail du site de Marseille va être modifiée avec la mise en place de deux roulements et l'augmentation du nombre d'agents de réserve.

Deux régimes de travail actuels seraient impactés : les régimes C20 et le B25 en semestriel passeraient en roulement.

Les élus UNSA-Ferroviaire ont interpellé la direction sur :

- **Le TQ généré par les agents :**

Est-ce que, comme cela nous a été dit en CSSCT, le but est de permettre aux agents de bénéficier de journées supplémentaires ? Ou alors s'agit-il de compenser des journées de service lors de déplacements dans le cadre d'une formation ?

L'UNSA a rappelé que sur tous les autres services, le TQ négatif n'existe plus et qu'il appartient à la direction d'organiser le temps de travail des agents.

La direction nous répond qu'elle s'engage à ne pas avoir de TQ négatif.

- **Les cinq postes vacants :**

Quand seront-ils occupés et sur quelle période ?

Comment le service fera-t-il face dans l'attente de ces postes ?

Sur les postes vacants, aujourd'hui, deux postes sont couverts, les trois autres le seront de façon progressive jusqu'en mars.

- **La qualité de vie au travail :**

Les élus de l'UNSA pointent un roulement générateur de pénibilité et de fatigue (des journées de service au régime C20 avec une amplitude de service de 8h30 en plus des horaires de nuit en 22h00/6H00).

La direction reconnaît les contraintes liées aux horaires et propose un REX à la suite d'une demande en CSSCT, en avril 2024 et janvier 2025.

Les élus UNSA-Ferroviaire ont demandé l'application du RH00910.

À la suite d'un calendrier social trop court, le manque d'une information préalable en CSE, un dossier qui n'a cessé d'évoluer en très peu de temps et face à une inquiétude vis-à-vis des conditions de travail de nos collègues du site de Marseille, l'UNSA-Ferroviaire, en organisation syndicale responsable, a voté CONTRE ce projet.



*Les élus
UNSA-Ferroviaire
vous souhaite
de joyeuses fêtes
de fin d'année*

VOS REPRÉSENTANTS UNSA-FERROVIAIRE

EXÉCUTION



URIELE
Laura

SÛRETÉ FERROVIAIRE
uriele.l@unsa-ferroviaire.org
06.88.49.81.17



MAZERY
Stéphane

SÛRETÉ FERROVIAIRE
mazery.s@unsa-ferroviaire.org
07.70.06.66.58

EXÉCUTION



DUCLOY
Philippe

SÛRETÉ FERROVIAIRE
ducloy.p@unsa-ferroviaire.org



SIDURON
Déborah

SÛRETÉ FERROVIAIRE
siduron.d@unsa-ferroviaire.org

MAÎTRISES



DELON
Stéphane

OPTIM'SERVICES - PPA
delon.s@unsa-ferroviaire.org
06.11.74.77.37



LUCAS
Mireille

OPTIM'SERVICES
SERVICE MEDICAL
lucas.m@unsa-ferroviaire.org

MAÎTRISES



MATRAY
Arnaud

IMMOBILIER
matray.a@unsa-ferroviaire.org
06.17.89.51.86



DEVIS
Amandine

OPTIM'SERVICES - PPA
devis.a@unsa-ferroviaire.org
06.29.44.30.28



COPOL
Paternelle

OPTIM'SERVICES
PRODUCTION COMPTABLE
copol.p@unsa-ferroviaire.org
07.85.39.51.56



BRUNET
Julie

DESTE
brunet.j@unsa-ferroviaire.org



MAINI
Olivier

CPR
maini.o@unsa-ferroviaire.org
06 78 73 65 66



PAPANICOLA
Cendrine

CPR
papanicola.c@unsa-ferroviaire.org
07.86.76.89.57

CADRES



CHIVOT
Jean-Louis

SÛRETÉ FERROVIAIRE
chivot.j@unsa-ferroviaire.org



LEGROS
Stéphanie

OPTIM'SERVICES - PPA
legros.s@unsa-ferroviaire.org
06.29.42.46.33



FOURNIER
Frédéric

SÛRETÉ FERROVIAIRE
fournier.f@unsa-ferroviaire.org
06.45.16.28.39

CADRES



DUBREUIL
Thierry

ACHATS
dubreuil.t@unsa-ferroviaire.org
06.12.24.78.76



CRESPIN
Annabelle

OPTIM'SERVICES
SERVICE MEDICAL
crespin.a@unsa-ferroviaire.org
06.67.46.93.94



GIRARDOT
Ludovic

ACHATS
girardot.l@unsa-ferroviaire.org
06.21.56.53.19



TROUCHOT
David

SÛRETÉ FERROVIAIRE
trouchot.d@unsa-ferroviaire.org
06.12.18.93.06



MARCHETTI
Marie-Cécile

OPTIM'SERVICES
SERVICE MEDICAL
marchetti.mc@unsa-ferroviaire.org
06.89.19.10.03



RIVOALLAN
Agnès

OPTIM'SERVICES
SERVICE MEDICAL
rivoallan.a.unsa@gmail.com
06.16.74.03.23



MALLEGOL
Philippe

OPTIM'SERVICES
DIR OPTIM'SERVICES
mallegol.p@unsa-ferroviaire.org
06.42.44.32.11



VASSEUR
Christine

OPTIM'SERVICES
ACTION SOCIALE
vasseur.c@unsa-ferroviaire.org
06.20.65.16.20

CSE SNCF HOLDING

*À vos côtés,
toute l'année !*

SECRÉTAIRE FÉDÉRAL RÉFÉRENT



CALONNE
Nicolas

calonne.n@unsa-ferroviaire.org
06.73.20.73.95



■ Campus Acrobates
(Bât. Cap Lendit) 1-7, place aux Étoiles
93212 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX

TITULAIRES

SUPPLÉANTS